



U.EP.4.3

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS : AXE STRUCTURANT DU CHEMIN DU MILIEU

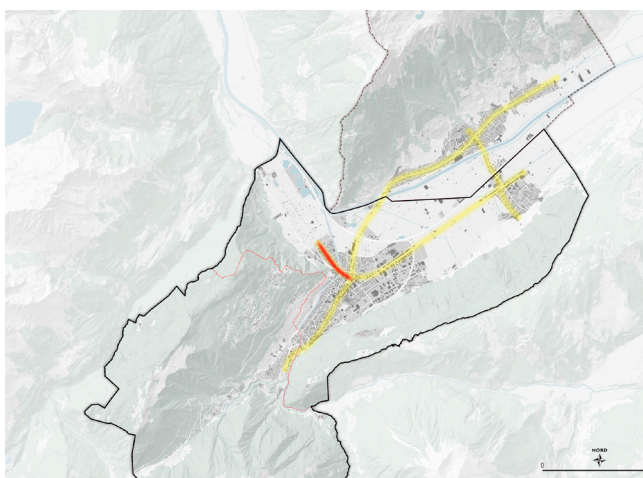
Catégorie	Espaces publics	Priorité	B
Instance(s) responsable(s)	Martigny	Instance(s) concernée(s)	Martigny, Canton (SDM)
Stratégies sectorielles	S.TP.1, S.TP.2, S.TP.3, S.MD.1, S.U.2, S.U.4, S.P.1		
Description	<p>État actuel</p> <p>Le quartier du Milieu s'est fortement développé ces dernières années, avec l'implantation de nombreux immeubles dans un quartier, jusqu'alors, caractérisé par un environnement agricole et un tissu pavillonnaire des années 80 dans les secteurs les plus proches du centre-ville de Martigny. Ce rapide développement immobilier ne s'est pas toujours accompagné d'une réflexion quant à son intégration dans son environnement. Il en résulte le sentiment d'un quartier « ex nihilo », ne tirant pas profit de sa situation stratégique (courte distance au centre, accès à la halte ferroviaire, longé par la Dranse, etc.)</p> <p>État attendu</p> <ul style="list-style-type: none">• Chemin du Milieu et liens vers la ville <p>Il convient de poursuivre les efforts amorcés par la Ville pour poursuivre la requalification des espaces publics du quartier. Si les développements urbains récents n'ont pas forcément veillé à s'intégrer à leur environnement, la situation peut être améliorée au travers d'un traitement qualitatif des espaces publics. Il s'agira de requalifier le Chemin du Milieu pour assurer le confort et la sécurité aux modes doux tout en jalonnant ce parcours linéaire d'« événements » (place de jeux, espace vert, bancs, fontaines, etc.) afin d'atténuer la sensation de distance. Le traitement de la rue de façade à façade (impliquant de fait partiellement les parcelles privées) ainsi que l'implémentation d'éléments de nature en ville sont autant de leviers pour apporter de la qualité à cet axe.</p> <p>Cette requalification doit se poursuivre en direction de la gare (en lien avec le nouveau franchissement doux réalisé sur l'avenue de Fully et en direction du centre-ville, via le quartier de la Bâtiaz et la rue Marc Morand.</p> <ul style="list-style-type: none">• Transversales au Chemin du Milieu <p>Enfin, il s'agit également de requalifier les transversales au Chemin du Milieu, permettant de relier les rives de la Dranse et la rue du Léman. Est ainsi assuré un accès aux berges requalifiées de la Dranse (cf. mesure P.E.4.2) qui s'apparenteront à un véritable espace public vert ainsi qu'un accès aux infrastructures de mobilité de la rue du Léman (halte ferroviaire des Fumeaux notamment).</p>		
Opportunité et utilité	<p>Opportunité : La mesure répond aux besoins (1.2) d'amélioration, au coeur de ce nouveau quartier, de l'accès aux transports publics et de renforcement du réseau de mobilité douce (3.3) tout en poursuivant la logique de revitalisation des espaces publics en les raccrochant à ce même réseau. Elle permet ainsi de profiter de chaque réaménagement de rue pour connecter l'ensemble des espaces publics de l'axe améliorant ainsi le quotidien de tous les usagers par un sentiment de sécurité et de bien-être.</p> <p>Utilité principale : CE1.2 : La mesure vise à améliorer l'intermodalité. CE1.5 : La mesure vise à améliorer la mobilité douce. CE2.2 : La mesure vise à mettre en valeur des espaces ouverts dans la zone urbanisée. CE3 : La mesure vise à accroître la sécurité du trafic. CE4.1 : La mesure vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre. CE4.2 : La mesure vise à réduire les nuisances sonores.</p>		

Coordination entre transports et urbanisation	La coordination entre transports et urbanisation est assurée, notamment par l'amélioration prévue de la halte ferroviaire des Fumeaux. À défaut de pouvoir desservir le quartier par les lignes de bus urbains, les liaisons douces sont améliorées en rabattement vers la halte ferroviaire ainsi que vers le centre-ville tant d'un point de vue objectif (aménagement cyclables / piétons) que subjectif (diminution de la perception des distances). Par ailleurs, une attention particulière doit également être portée sur les seuils entre les espaces publics/privés. Une requalification de façade à façade permet une meilleure lecture de l'espace et une homogénéisation des revêtements et des mobiliers urbains.		
Réalisation			
État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)	Pas concerné		
État de planification	Chemin de Milieux : intentions, études à lancer Rues transversales : intentions, études à lancer		
Calendrier de mise en oeuvre	Chemin de Milieux : études préliminaires 2024-2028, phase de réalisation 2028-2032 (à confirmer à la suite des études préliminaires). Rues transversales : études préliminaires 2024-2028, phase de réalisation 2028-2032 (à confirmer à la suite des études préliminaires).		
Autres			
Fiches concernées du PDC	C1, C2, D1, D4, D5	Fiches concernées du PDi	N3, U1, U2, M1, M2, M3, M4, M5
Impacts sur les domaines transversaux	La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) : <u>Nature / environnement</u> <input checked="" type="checkbox"/> Environnement gris : OPA ir / OP B / ORNI / OP AM / OSites <input type="checkbox"/> Environnement vert : OEaux / OSol / OFo / OPN <input type="checkbox"/> Dangers naturels <u>Agriculture</u> <input type="checkbox"/> Surfaces d'assolement		
Lien avec les autres mesures	CR.4.1 Liaison routière Ottan-Léman P.VSR.4.1.1 Requalification de l'axe Léman/Neuville à Martigny P.MD.4.2.5 Liaison cyclable entre Martigny et Vernayaz P.M.4.2 Interface ferroviaire de la gare des Fumeaux U.D.4.9 Densification douce de la zone villa U.EP.4.1 Requalification des espaces publics U.N.4.1 Franges urbaines U.N.4.2 Nature en ville		
Documents mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise mobilité Giratoire RCT9 / RC102 / Ottan (Citec, 2015) • Impact de la coupure de la RC339 sur la route d'Ottan (Citec, 2019) • Note acoustique, Giratoire Mt d'Ottan (bS Lucarne Sàrl, 2019) 		



Plan de situation

État juin 2021, périmètre évolutif



Plan



Séquence Chemin du Milieu, nomad, 2021